

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de Roanne
Commune de VENDRANGES

PROCES-VERBAL Séance du 15 décembre 2025 à 20h

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Date de Convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

PRESENTS : Pascal BERT, Nicolas CHAVANY, Xavier BRUNEL, Pierrick CHRISTOPHE, Jean FROMENT, Amélie ROCHARD, Marine SUBRIN, Fabrice BERTRAM

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSÉS : /

POUVOIRS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean FROMENT

Approbation du Compte-rendu de la séance précédente : unanimité des présents et votants.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire a proposé d'ajouter deux sujets : « déneigement et terrain agricole de LACHAT » : sujets validés pour intégrer à l'ordre du jour de cette séance.

PARTICIPATION PARTAGE FONCIER BATI ECONOMIQUE :

Lors du conseil communautaire du 25 septembre dernier, il a été approuvé le partage annuel de la taxe sur le foncier bâti économique encaissée par les communes sur les espaces à vocation économique de notre PLUI, selon le même principe que pour la taxe d'aménagement : 50% s'appliquera cette année sur la base de référence 2024 et déduction faite des revalorisations de base votées par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la participation de la commune pour le partage foncier bâti économique avec la CoPLER.

COEFFICIENT MODULATEUR REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2026 :

L'Agence de l'Eau a mis à disposition des communes un modèle de calcul pour définir le coefficient modulateur, lequel sera utilisé pour calculer le tarif de contre-valeur de la performance de redevance assainissement en 2026.

Le calcul est le suivant : coefficient de référence de base 0.28€/m³ X coefficient modulateur calculé sur le logiciel 0.45€/m³=**0.126€/m³**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le calcul et le résultat du tarif de la contre-valeur de la performance de redevance assainissement de 0.126€/m³ à appliquer pour l'année 2026.

POUR INFORMATIONS:

1. Changement convention éclairage public avec le SIEL en 2026 : le SIEL a décidé de procéder à un appel d'offre pour changer de partenaire pour la maintenance de l'éclairage public.
2. Participation frais de fonctionnement pour le gymnase de REGNY : coût par élève en 2024 : 19€/ coût pour 2025 : 15€
2024 : 13 élèves = 247€
2025 : 13 élèves = 195€
Montant validé par le Conseil Municipal.

PROGRAMME VOIRIE 2026 :

Confirmation de validation du programme voirie 2026 présenté lors du conseil municipal du 3 novembre dernier.

INFORMATION DECISIONS DU MAIRE PRISES EN NOVEMBRE ET DECEMBRE:

Monsieur le Maire a fait un point sur les dernières décisions du Maire prises.

2 décisions du Maire ont été prises :

- N°20251106 :
 - o pour régulariser le prévisionnel du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 200€
 - o Pour annulation d'une créance antérieure : 20€
 - o Pour l'achat de deux poubelles de rue non prévu dans le budget en début d'année : 1360€
- N°20251207 : pour régulariser le montant des attributions de compensations insuffisant par rapport au prévisionnel : 100€

POINT SUR TRAVAUX REALISES, EN COURS ET A VENIR :

1. Travaux réalisés :
 - Voirie carrefour des Planets,
 - Porte accès école cycle2 et logement
 - Pose des panneaux interdiction de stationner 3.5T.
2. Travaux en cours :
 - Cour d'école :
 - Prestation Ets CHARTIER il reste la réalisation de la cabane en saule.
 - Prestation Ets CHABRY : Murette ce cours cette semaine, reste le test de pose de l'ombrage.
3. Travaux planifiés : Remplacement des 2 portes de l'auberge ce lundi 22/12.
4. Travaux à prévoir :
 - a. Porte salle d'évolution école : validation du devis proposé par l'entreprise PROFESSION MENUISIER pour un montant de 4120€ TTC.
 - b. Poteau bois du préau à surveiller.

IMPLANTATION CONSIGNE VINTED GO :

La société VINTED nous a contacté afin d'implanter une consigne VINTED GO sur la commune.

Les avantages sont les suivants :

- Un service de proximité pour vos administrés, sans nécessité de se déplacer en ville.
- Valorisation d'un espace sous-utilisé (aucun frais ni gestion pour la collectivité).
- Démarche écologique en limitant les déplacements motorisés.
- Revenu complémentaire pour la collectivité : 65 € HT / mois, soit 780 € HT / an.

Conditions d'installation

L'installation est gratuite et clé en main. Trois prérequis suffisent :

- Un sol plat et un espace de 2,80 m (L) × 0,45 m (P) × 2,03 m (H) ;
- Une prise électrique 230 V ;
- Une couverture 4G pour la connectivité.
- La consigne est extérieure et conçue pour résister aux intempéries.

Informations nouvelles :

- Il n'est pas nécessaire d'avoir une dalle en béton si le sol est plat.
- Si des frais sont à prévoir pour la mise en place de la consigne, les frais sont pris en charge par vinted.
- La consigne a des frais électriques d'environ 4 € par mois, l'équivalent d'un PC portable, à déduire donc des 65 € que Vinted verse mensuellement

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite mettre en place un sondage auprès de la population sur ILLIWAP.

NOEL DES AGENTS :

Il aura lieu le jeudi 18 décembre 2025 à 18H en mairie.

PREPARATION VŒUX DE LA MUNICIPALITE :

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 17 janvier 2026 à 10H.
Monsieur le Maire demande à chaque responsable de commission de lister les points importants qui ont été réalisés au cours du mandat.

La commune fera appel

- à l'auberge « Chez Mick » et à Sébastien FESSY pour le buffet
- à Marine SUBRIN pour la boisson locale.

2 points ajoutés

DENEIGEMENT :

Par rapport à la séance précédente sur le sujet, la commune voisine a été consultée sur son mode de fonctionnement, mais celui-ci ne résout pas notre problématique.

- Une convention a été signée avec l'entreprise Olivier BARTASSOT pour la période 01/12/2025 au 30/04/2026
- Le stockage du sel sera dans un hangar chez Monsieur JJ.PRALUS et Madame M.TAVENAS (la convention reste à finaliser) pour la même durée.

TERRAIN AGRICOLE DE LACHAT

Une demande d'installation, sur la parcelle classée A dans la PLUI de 3318m², a été faite par Claire COQUARD de la structure le potager de Claire situé à Croizet sur Gand. Ce n'est pas du maraichage mais de la production de plants.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe à sa demande.

La commune ne peut pas s'engager contractuellement étant donné que le projet démarerait en 2027 et que nous arrivons en fin de mandat. Cette information sera transmise à la prochaine équipe municipale.

QUESTIONS DIVERSES :

- Algéco :
Finalisation avant la mise à disposition de ce local à la junior association les CocoCop's.
Nettoyage complet réalisé par l'entreprise Cefloornet
Remplacement des 2 radiateurs électriques effectué.
Raccordement évier à vérifier.

Des dates ont été proposées à Clémence DECHAVANNE (ASAJ) pour la remise des clés.
- Matériel envolé pendant la préparation du marché de Noël : du matériel appartenant à la Commune a été dérobé.
Une information sera publiée sur les réseaux.
- Portail mairie :
La prestation de l'entreprise ADC CHATAIGNIER n'est pas terminée, latte en bois endommagée lors des travaux.
Après plusieurs échanges par mail avec cette entreprise, aucun accord n'a pu être trouvé.
La facture est actuellement bloquée.
Nous allons demander l'avis de notre conseil juridique auprès de notre assureur.
- Bulletin de fin d'année
Les bulletins ont été livrés, la distribution est à faire.
- Ballotins de chocolat aux aînés
La distribution est à prévoir aux aînés n'ayant pas participé au repas mais qui avaient répondu à l'invitation.
- Tour de table.

Fin de séance à 22h05

Liste des délibérations prises lors de la séance :

D20251201	PARTAGE DU FONCIER BATI ECONOMIQUE AVEC LA COPLER
D20251202	TARIF CONTRE-VALEUR DE PERFORMANCE DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026
D20251203	PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT GYMNASSE COMMUNE DE REGNY

Prochain conseil : le 19 janvier 2026